

ATTEINTES EN LIGNE AU DROIT D'AUTEUR  
DANS L'UNION EUROPEENNE  
MUSIQUE, FILMS ET TELEVISION (2017-2020), TENDANCES ET  
FACTEURS DETERMINANTS  
SYNTHESE



## SYNTHESE

---

Le présent rapport examine la consommation de contenus portant atteinte au droit d'auteur dans les États membres de l'UE et au Royaume-Uni <sup>(1)</sup>, concernant les programmes de télévision, la musique et les films, en utilisant une variété de méthodes d'accès à partir d'ordinateurs et d'appareils mobiles, notamment la diffusion en continu, le téléchargement, les *torrents* et les logiciels d'extraction audionumérique. Le rapport comporte deux parties: une analyse descriptive des tendances en matière de consommation de contenus portant atteinte au droit d'auteur et une analyse économétrique des facteurs qui influencent les écarts entre les taux de piratage dans les États membres de l'UE.

L'analyse repose sur un vaste ensemble de données relatives à l'accès à des sites web proposant de la musique, des films et des émissions de télévision piratés dans l'ensemble des 28 États membres, entre janvier 2017 et décembre 2020. L'ensemble de données comprend plus de 240 000 agrégats <sup>(2)</sup> pour un total de 133 milliards d'accès.

La principale conclusion du rapport est que le piratage numérique est en baisse pour tous les types de contenu, comme le montrent la figure 1 et le tableau 1 ci-dessous. Hormis une augmentation temporaire du piratage de films au printemps 2020, la baisse s'est poursuivie pendant la pandémie de COVID: le piratage a diminué de 20 % en 2018, de 6 % en 2019 et de 34 % en 2020 <sup>(3)</sup>.

---

<sup>(1)</sup> Le Royaume-Uni est inclus dans cette étude étant donné qu'il faisait partie des États membres de l'Union européenne pendant la majeure partie de la période couverte par le rapport et qu'il a été inclus dans le rapport précédent couvrant les années 2017 à 2018.

<sup>(2)</sup> Exactement 241 920 agrégats.

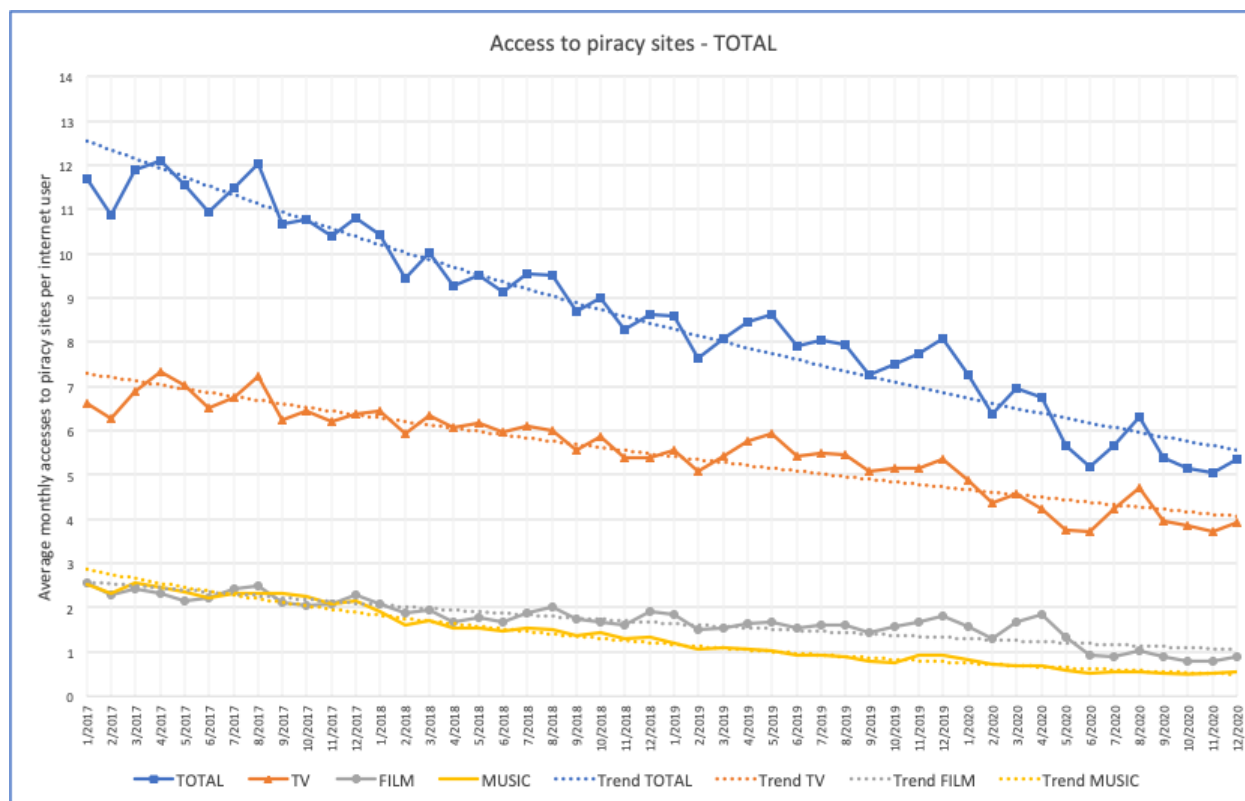
<sup>(3)</sup> Les taux de variation ont été calculés en comparant les chiffres de décembre de chaque année avec les chiffres correspondants de l'année précédente. Aucune donnée n'étant disponible pour décembre 2016, le taux de variation de 2017 a été calculé en comparant janvier 2018 et janvier 2017.

**Tableau 1 – Changements annuels dans l'accès aux contenus piratés, 2017 à 2020**

	TOTAL	TÉLÉVISION	FILM	MUSIQUE
2017*	-10,9 %	-2,9 %	-18,9 %	-23,5 %
2018	-20,1 %	-15,2 %	-16,4 %	-38,4 %
2019	-6,3 %	-1,0 %	-4,7 %	-30,2 %
2020	-33,8 %	-26,9 %	-50,6 %	-40,9 %

\*Janvier 2018 par rapport à janvier 2017

**Figure 1 – Tendances en matière de piratage UE-28, 2017 à 2020**



L'accès aux contenus piratés dans l'UE a diminué de moitié entre 2017 et 2020. Cette baisse a été particulièrement marquée en ce qui concerne la musique, les accès aux contenus piratés ayant chuté de 81 %. Le piratage de films a diminué de 68 % et le piratage de contenus télévisés de 41 % au cours de la même période.



Des différences significatives ont été constatées entre les États membres. L'internaute moyen dans l'UE a accédé 5,9 fois par mois à du contenu portant atteinte au droit d'auteur au cours de l'année 2020. Les utilisateurs lettons ont accédé à des sites illégaux presque deux fois plus souvent, contre 3,8 fois par mois pour les utilisateurs polonais. Dans l'ensemble, l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie et le Royaume-Uni étaient inférieurs à la moyenne de l'UE.

L'analyse économétrique de la section 5 vise à expliquer ces écarts entre les États membres et dans le temps. En s'appuyant sur une analyse de la littérature existante et des sources de données disponibles, un certain nombre de facteurs susceptibles d'influencer la consommation de contenus piratés dans un pays donné ont été examinés <sup>(4)</sup>.

Parmi les facteurs socio-économiques, le niveau d'**inégalité** et de **revenu par habitant** semble avoir l'incidence la plus forte sur la consommation de contenus piratés: un revenu par habitant élevé et un faible degré d'inégalité des revenus sont associés à une consommation illicite plus faible, les autres facteurs étant constants.

Comme en témoignent les réponses aux questions pertinentes de l'étude sur la perception de la PI, une **plus grande acceptation du piratage numérique**, est également associée à un niveau plus élevé de consommation de contenus piratés. Parmi les pays où les niveaux de revenus et d'inégalité sont similaires, le piratage a tendance à être plus élevé dans les pays où une plus grande proportion du public considère le piratage comme une option acceptable en l'absence d'offre légale disponible (comme indiqué dans l'étude sur la perception de la PI), en particulier dans le cas du piratage de la musique.

La **connaissance des offres légales** (comme indiqué dans l'étude sur la perception de la PI) semble réduire la consommation de contenus piratés. De même, le **nombre de plateformes légales** pour les films et les chaînes de télévision réduit également la consommation de contenus piratés

---

<sup>(4)</sup> Les résultats de l'analyse économétrique sont nettement plus marquants dans la présente étude que dans l'étude précédente (2019). Les données supplémentaires disponibles ont permis l'utilisation de techniques statistiques plus avancées que celles de l'étude antérieure.

(cet effet ne peut être évalué dans le cas de la musique car le nombre de plateformes est resté stable au cours de cette période dans presque tous les pays).

En outre, il existe une relation positive entre la **proportion de jeunes** (âgés de 15 à 24 ans) dans la population d'un pays et l'ampleur du piratage de films.